

# Règlement

**Art.1 Organisation :** le 12<sup>ème</sup> **marathon relais des Hautes Côtes de Nuits est organisé par Nuits Course à Pied.** Cette course aura lieu le **samedi 15 juin 2019 à Concoeur**, le départ sera donné à 11h00 devant le centre aéré de Concoeur.

**Art.2 Assurance :** l'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile contractée auprès du Crédit Mutuel. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

**Art.3 Sécurité :** celle-ci sera assurée par des secouristes et des signaleurs sur le parcours.

**Art.4 Parcours :** le marathon relais est une épreuve sportive sur un parcours en boucle sur routes et chemins forestiers autour du village de Concoeur de 6,030 km à parcourir 7 fois. Le dernier tour sera effectué par l'équipe entière. Chaque équipe de 6 coureurs licenciés ou non, de cadets à vétérans équipes hommes, femmes et mixtes (3 hommes et 3 femmes, 2 hommes et 4 femmes ou 1 homme et 5 femmes) se donneront le relais à chaque tour à un endroit défini par l'organisation. Départ 11h00 au Centre aéré de Concoeur.

Balisage et fléchage sur le parcours, ravitaillement donné à chaque équipe avec les dossards.

**Art.5 Inscription :** l'engagement de l'équipe se fera au plus tard le 13 juin 2019 inscription en ligne sur <http://taktik-sport.com> 72€ par équipe vous pouvez joindre la photocopie de votre certificat médical pour les non licenciés avec la mention de **non contre indication a la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de la licence . Modification des équipes 30' avant le départ.

Course limitée à 60 équipes.

**Art.7 Retrait des dossards :** Samedi 15 juin 2019 au centre aéré de Concoeur à partir de 9h.

**Environnement :** les coureurs s'engagent à respecter l'environnement, en conservant avec eux leurs déchets. Des postes de collecte seront placés à proximité de la zone de passage de relais.

**« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT »**

**Art.8 Droit à l'image :** les concurrents renoncent à tous droits à l'image pour les photos et vidéos prises durant le déroulement de la course. Ces dernières pourront être utilisées par les organisateurs ou des partenaires à des fins promotionnelles.

**Art.9 Respect du règlement :** Tout engagement implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement.

**Art.10 Récompenses :** un lot souvenir à chaque participant. Dotation au classement scratch et par catégorie selon nos possibilités après l'arrivée de la dernière équipe, à partir de 16h30.

**Art.11 Résultats :** en ligne sur [www.nuitscourseapied.com](http://www.nuitscourseapied.com) et sur <http://taktik-sport.com> dès le lendemain de l'épreuve.